TRAITEMENT DES REQUÊTES – septembre – octobre 2016

ILOT 1 – CENTRE VILLE	
Demandes	**Réponses apportées**
Remettre en place le plot sous le passage (Little Italie)	Signalé à Allo Mairie
Il manque beaucoup de numéro de maisons, comment y remédier ?	Cette demande a déjà fait l'objet de la fiche n°108 du 20/03/2014. Rappel de la réglementation concernant la numérotation des immeubles : "Le numérotage des immeubles, dès lors qu'il est décidé par le maire, est obligatoire. Il constitue alors une mesure de police générale exercée par le maire pour des motifs d'intérêt général et le propriétaire ne peut s'y opposer. L'article L 2213-28 du code général des collectivités territoriales prévoit que dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est ensuite à la charge du propriétaire, qui doit se conformer aux instructions ministérielles." De part cette réglementation, le remplacement des plaques de numérotation des immeubles de la rue Gambetta doit être effectué par les propriétaires.
Passerelle des Musées : repeinte en septembre dernier, le visuel est très joli mais il serait bon de vérifier le dessous de la passerelle. Des morceaux de tôle tombent ou sont en équilibre instable et risquent de se détacher. Si les services techniques constatent cet état de fait, ils apprécieront ce qu'il convient de faire.	Les services compétents du Pôle Technique ont procédés à l'enlèvement des pièces en tôle en question. Pour information ces pièces sont chargés de cacher les câbles sous la passerelle dans un souci d'esthétique. Ils ne sont donc pas des éléments constitutifs de la structure de la passerelle et leur enlèvement ne modifie en rien la solidité de l'ensemble.
Depuis juillet 2016, un éboulement est apparu dans le petit chemin (rue Lacataye) qui descend vers la rivière . Ne peut on pas faire quelque chose avant les pluies d'hiver ?	En cours de traitement
Serait-il possible d'envisager un nettoyage de la rue des Frères Darbins, plus fréquemment qu'une fois par mois ! Y a t il un projet de réfection des trottoirs, en piteux état ?	En cours de traitement

ILOT 2 – SAINT JEAN D'AOUT	
Des familles souhaiteraient un columbarium au cimetière du Péglé	Il est prévu le lancement d'un appel à projet auprès des sociétés de marbrerie et monument funéraire en fin d'année pour la réalisation d'un columbarium au cimetière du Péglé. Cette réalisation est prévue en cours d'année 2017.
Quand on quitte la place Planté pour aller vers le Bd d'Haussez, la visibilité est gênée par des plantes hautes. Prévoir à l'avenir dans les massifs des fleurs ou plantes plus basses	Les végétaux en question ont été taillés par le Service des Espaces Verts. Leur remplacement par des plantes plus basses est prévu cet automne.
ILOT 3 – PEYROUAT/ARGENTE/NONERES	
ILOT 4 – HIPPODROME	
ILOT 5 – BARBE D OR/CARBOUE/LARROUQUERE	
Le panneau de signalisation "sens interdit" à l'embranchement de l'avenue de Marsan et de l'avenue de Barbe d'or mal positionné.... légèrement en retrait, pas toujours visible, des véhicules s'engagent dans la rue sens interdit... serait il possible d'avancer le panneau? **- à la sortie du Mac do, le panneau Stop est entièrement rendu invisible par un laurier rose devenu volumineux.... peut on demandé de le tailler?**	En cours de traitement
<u>Entretien des « Haricots » avenue de la ferme du Carboué</u> : Déjà demandé, désherber les haricots face à la pharmacie du Carboué, et faute d'y mettre quelques plantations (cause arrosage) le goudronner ou autre revêtement .	Les services compétents du Pôle Technique vont réaliser un revêtement en grave stabilisé de St Martin d'Oney.
Au stop avenue du Marsan manque de visibilité (et ce depuis la rénovation de cette avenue) . Il faut avancer de plus d'un mètre de ce stop pour permettre aux conducteurs de voir le véhicule éventuel arrivant sur la gauche .	En cours de traitement
Lors du dernier match de rugby l'accès aux abords du stade étant fermé , une aide soignante s'est vu refuser l'accès au domicile d' un de ses patients habitant en face du stade Guy Boniface . Dans certains cas l'accès est il autorisé ? Si oui un rappel au personnel de sécurité présent serait souhaitable	En cours de traitement

ILOT 6 – SAINT MEDARD	
Le feu au carrefour de St Médard est trop long, peut on diminuer le temps d'attente et/ou remettre en service les flèches ?	Une étude est actuellement en cours par l'entreprise SIRTEC pour optimiser le fonctionnement des feux en questions.
ILOT 7 – BEILLET/DAGAS/CHOURIE/LAGUILLE	
Il est demandé le nettoyage des fossés à Laguille, avant les pluies à venir	En cours de traitement
ILOT 8 – BOURG NEUF/CROUSTE	
Il est signalé un problème de vitesse excessive rue Paul Lacomme et une fréquentation de véhicules élevée. Peut on y installer le radar pour des contrôles de vitesse et de fréquentation ? Un sens unique peut il être envisageable ? **Elle signale par ailleurs les nuisances occasionnées pendant les fêtes de la Madeleine : beaucoup de véhicules stationnés dans cette rue occasionnant bruit, manque d'hygiène de la part des festayres qui restaient sur place durant les fêtes**	Concernant la vitesse des véhicules, le Pôle Technique va planifier des comptages de vitesses dans la rue Paul Lacome. Selon le planning de comptage de vitesse en cours, cette intervention sera réalisée la deuxième quinzaine du mois de janvier 2017. Dans l'attente de cette intervention, il va être ponctuellement mis en place 2 radars pédagogiques afin d'interpeller les automobiliste dans le cas de vitesse excessive de leur part. Cette intervention est planifiée pour la semaine 41 et 42 de cette année. Concernant la mise en sens unique de la rue Paul Lacôme, une telle modification engendre des conséquences sur la circulation de l'ensemble du quartier. A ce titre, le Pôle Technique analysera dans un premier temps les résultats des comptages de vitesse afin de déterminer s'il y a lieu d'étudier un nouveau plan de circulation. Concernant la fréquentation des festayres durant les fêtes de la Madeleine, il est vrai que cet événement occasionne parfois des nuisances dans les quartiers, notamment ceux les plus proches du centre ville. Cependant, tant qu'il n'y a pas d'installation de tentes, cela reste du stationnement et à ce titre il n'est pas possible de l'interdire durant cette période. Quand aux incivilités de certains festayres, il est difficile d'y remédier. Cependant, à l'issue de ces fêtes, les services municipaux mettent tout en œuvre pour que les montois retrouvent, le plus rapidement possible, leur ville dans un bon état de propreté.
Il est rappelé que 8 containers restent en permanence sur le trottoir av Cronstadt	Signalé à Allo Mairie

Les riverains signalent une vitesse excessive boulevard Delamarre	
Pas de poubelles aux arrêts de bus (Bd St Médard, devant la médiathèque) : mobilier demandé	Pour information il existe 200 points d'arrêts de bus TMA sur le réseau urbain. Le prix d'une corbeille étant de 350,00 € TTC, le coût de l'installation de corbeilles aux arrêts TMA serait de 70 000 €. Un tel investissement n'est pas envisagé.
ILOT 9 – ILOT DES ARENES	
- le candélabre devant le 338 av du 34 RI (face à l'escalier d'accès à la rue Pierre St Cricq) ne fonctionne plus **- ampoule grillée au candélabre à l'angle des rues du Coteau et du Commandant Clère (N° 54)** **- avaloir face au 11 bd des Pyrénées à déboucher** **- miroir boulevard des Pyrénées face à la rue Guynemer à régler... afin que cela soit la partie Ouest du boulevard des Pyrénées et non la partie Est qui soit visible dans le miroir**	Signalés à Allo Mairie
Quand peut on espérer des travaux de réfection de la rue du Coteau?	
Deux arbres face à la pharmacie place Saint Louis sont en partie déracinés car tapés par des véhicules... ils penchent dangereusement.	Le Service des Espaces Verts va procéder à la consolidation des deux arbres en question.
Rue Alsace Lorraine : sur le cheminement piétonnier donnant accès à la passerelle, les bandes rugueuses anti glisse se décollent de plus en plus des lames de bois	Ce désordre a été signalé à l'entreprise Eiffage, afin que ces derniers procèdent aux remplacements des bandes rugueuses.
Rue Léon Lalanne : circulation piétonne difficile en raison de la vitesse excessive des automobilistes **Ce sens unique est emprunté pour éviter de prendre le boulevard de la République** **- Pas de trottoirs pour piétons,** **- refaire le marquage au sol des emplacement parking en quinconce pour poser ensuite des chicanes,** **- mettre un stop à la jonction avec la rue Gl Lasserre**	La rue Léon Lalanne est particulièrement étroite . La largeur réglementaire nécessaire à la voie de circulation ajouté à la largeur réglementaire nécessaire au stationnement ne permet pas d'élargir le trottoir. Concernant le stationnement en quinconce, cette solution implique aux véhicules de ne pas circuler sur un axe continu de la chaussée, ce qui nécessiterait une plus grande largeur de voie. De plus les entrées charretières situées de part et d'autres de la rue ne permettent pas un tel aménagement. Concernant la jonction avec la rue du Gal Lasserre, le choix a été fait de laisser la priorité à droite au bénéfice des véhicules venant de la rue Léon Lalanne. Il n'y a pas lieu de changer cette configuration. Le code de la route qui s'applique.